

# ANNEXE 5.2 - 2018

## PROTECTION ARRIERE CIK - FIA

KZ 2, OK, OK-J, Open, Nationale, **Senior et Coupe de marque.**  
 Elément plastique de protection des roues AR homologué CIK-FIA.

La largeur hors tout qui est générée par les roues arrière ne doit pas être supérieure à 1400 mm.

Une protection des roues arrière est obligatoire, celle-ci **doit être fixée par des vis /écrous. La protection doit être bloquée latéralement afin de respecter la cote maxi de 30 mm.**

Le montage de ces protections sur le châssis devra respecter à tout moment et dans toutes les conditions les critères suivants :

- Largeur maximum : égale à la largeur hors tout.
- Largeur minimum : égale à la largeur hors tout conforme à la catégorie moins 30 mm de chaque côté.

